

l'image officielle présentée au public par le Service canadien des pénitenciers, l'agent correctionnel, dans la réalité psychologique du pénitencier, ne peut sauvegarder son intégrité personnelle, son amour-propre et le respect de ses collègues qu'en se conformant à l'attitude militante du groupe et en respectant la solidarité collective à l'encontre des détenus.

238. Étant donné qu'il y va de sa survie personnelle, l'agent pénitentiaire se sent menacé non seulement par les détenus, mais également par le personnel administratif chargé de diriger et d'administrer le régime ainsi que l'institution pénitentiaire. Les hautes instances du système émettent de nombreuses directives qui visent la mise en oeuvre des techniques pénologiques modernes devant favoriser la réadaptation du détenu. Du point de vue de l'agent correctionnel qui est en contact avec les détenus, ces directives contredisent souvent son expérience et lui donnent l'impression qu'on lui ordonne d'adopter un comportement contraire à celui qui lui semblerait opportun pour gagner la partie dans ce monde étrange où il travaille. C'est pourquoi la direction est perçue par le personnel pénitentiaire comme un ennemi au même titre que les détenus.

239. Face à ces problèmes particuliers, le syndicat est devenu le principal refuge du personnel pénitentiaire. L'élément du Solliciteur général de l'AFPC est animé par une «mentalité de garnison» qu'il serait simpliste, comme nous avons essayé de le montrer, d'attribuer à une volonté égoïste de faire de l'obstruction ou de rejeter en tant qu'élément intrinsèque au syndicalisme. Comme ailleurs dans la structure pénitentiaire on trouve au sein de l'AFPC des abus potents, telles une procédure de vote douteuse et l'incapacité d'analyser et de résoudre intelligemment des problèmes qui, même dans les circonstances actuelles difficiles, ne sont pas nécessairement insolubles. Cependant, de façon générale, le syndicat constitue le seul recours pour tenter de résoudre les innombrables problèmes auxquels fait face le personnel, même si dans bien des cas, ce recours est inapproprié. Les actions déclenchées par la direction du syndicat, qui vont de la menace de grève et de la suppression des heures supplémentaires à la résistance farouche face à des mesures disciplinaires justifiées, constituent donc un phénomène endémique dans les pénitenciers canadiens. Comme nous l'avons souvent entendu dire, les détenus sont la dernière préoccupation du syndicat, même s'il en résulte inévitablement que ce sont eux qui en pâtissent le plus.

240. Les pénitenciers canadiens ont commencé à s'humaniser il y a plusieurs décennies, avec l'abandon progressif des châtiments corporels, et des règlements exigeant le silence et l'isolement prolongé dans les cellules. Ces réformes se sont aussi accompagnées, du moins au Canada, d'un nouveau type de programmes de travail et de socialisation. D'avoir greffé ces nouvelles structures à ce qui demeurerait essentiellement un vieux système monolithique, n'a malheureusement pas permis de concrétiser les brillants espoirs de leurs promoteurs qui, rétrospectivement, doivent être considérés comme des fonctionnaires et des hommes politiques courageux. Au lieu d'atteindre les objectifs visés, ces changements ont surtout eu pour effet de contraindre les détenus ainsi que le personnel à se comporter d'une façon incompatible avec l'accablante pression qu'exerce le système traditionnel, sans réussir à briser le noyau de répression autour duquel ce système a été conçu.

241. Les premières tentatives de réforme correctionnelle ont par conséquent échoué et ont eu des répercussions défavorables sur le personnel de correction. Leur